

Vos droits en tant que citoyens

Accès aux droits et à la justice
pour les personnes handicapées mentales



Inclusion Europe



Rapport

Inclusion Europe et ses 49 associations membres nationales, régionales et locales dans ces 36 pays luttent contre la discrimination:

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Chypre
- Danemark
- Écosse
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Îles Féroé
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine
- Moldavie
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Suisse

Nos membres dans les pays francophones sont :

UNAPEI
15, rue Coysevox
75876 Paris Cedex 18
France
Tel.: (33) 01-44.85.50.50

ANAHM
Av. Albert Giraud 24
1030 Bruxelles
Belgique
Tel.: (32) 02-219.88.00

INSIEME
Silbergasse 4
2501 Biel-Bienne
Suisse
Tel.: (41) 32-322.17.14

APEMH
10, rue du Château
4976 Bettange-sur-Mess
Luxembourg
Tel.: (352) 379.19.11

Ligue HMC
82 route d'Arlon
8301 Capellen
Luxembourg
Tel.: (352) 307.970

Arno Krist a fait le dessin en couverture: "Jimmy".

Cette brochure a un numéro pour la retrouver facilement.

Ce numéro est ISBN 2-87460-033-4.

© Inclusion Europe. Cette brochure a été faite à Bruxelles en 2005.

© Symboles: Widgit Software Ltd. et Mayer-Johnson Co.

La Commission européenne a financé ce projet.

Cela ne veut pas nécessairement dire que la Commission est d'accord avec tout ce qui est écrit dans la brochure.

La Commission européenne et Inclusion Europe ne sont pas responsables de l'utilisation de l'information contenue dans cette publication.

Comment faire respecter vos droits

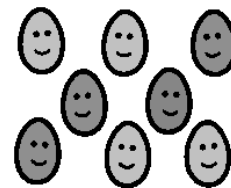
Tous les citoyens d'un pays ont des droits et des obligations.



Toutes les personnes qui ont la nationalité d'un pays sont appelées des citoyens.

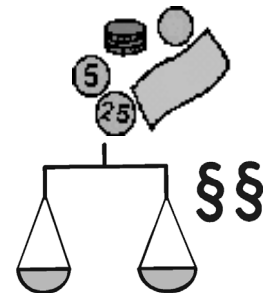
Par exemple, les gens qui ont la nationalité belge sont tous des citoyens belges.

Tous les citoyens d'un pays ont des droits et des obligations.



Quelques exemples d'obligations :

- L'obligation de respecter les lois d'un pays.
- L'obligation de payer des taxes.

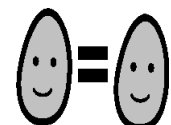


Cette brochure parle de vos droits.

Tous les citoyens d'un pays ont les mêmes droits.

Quelques exemples de droits des citoyens:

- Le droit de voter et d'être élu.
- Le droit de recevoir l'aide ainsi que la protection de la police lorsque vous en avez besoin.
- Le droit d'être traité de manière juste devant un tribunal.



Il y a 2 manières de faire respecter vos droits.

1. Se tourner vers les administrations publiques.

Les administrations publiques sont responsables de toutes les demandes adressées à l'Etat.

Par exemple, c'est à elles que vous vous adressez pour avoir une allocation de personne handicapée.



2. Aller devant un tribunal.

Les tribunaux sont chargés de toutes les situations dans lesquelles vous devez vous battre pour vos droits.

Cette brochure explique comment cela devrait fonctionner.

C'est important pour vous afin que vous puissiez faire respecter vos droits.

L'accès aux administrations publiques

Les administrations publiques sont des bureaux où des personnes travaillent pour vous et votre pays.



Par exemple, l'hôtel de ville et la gendarmerie, sont des administrations publiques.



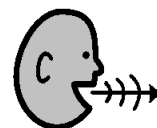
Connaître vos droits



Pour faire respecter vos droits, vous devez les connaître.

Votre pays devrait s'assurer que vous connaissez vos droits en toute situation.

Quelqu'un devrait vous expliquer vos droits.



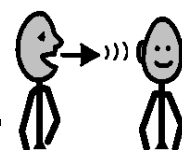
Ces explications devraient être disponibles dans un langage simple et facile à comprendre.

Vous ne devriez pas avoir à payer ces informations sur vos droits.



Inclusion Europe pense qu'il devrait y avoir dans chaque administration publique

une personne pour vous expliquer vos droits.



Un meilleur accès aux administrations publiques

Lorsque vous allez dans une administration publique, c'est parfois difficile.

Parfois, les personnes ne comprennent pas ce que vous voulez.



Parfois, vous ne comprenez pas ce que vous devez faire.



Inclusion Europe veut améliorer cette situation.

Les administrations publiques devraient être plus accessibles à chacun.

Votre gouvernement est chargé de rendre

les administrations publiques plus accessibles.



- Vous avez le droit de recevoir des papiers que vous pouvez comprendre.



- Vous avez le droit d'être écouté lorsque vous avez des questions.

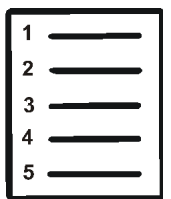


- Vous avez le droit de recevoir de l'aide. Cette aide devrait être gratuite.



Un exemple :

Souvent, vous devez remplir un formulaire pour obtenir de nouveaux droits.



Par exemple, vous devez remplir un formulaire pour avoir plus l'argent pour votre pension.

Ces formulaires sont souvent difficiles à comprendre.



Si vous avez des difficultés pour remplir un formulaire, quelqu'un devrait vous aider à le remplir.

Cette personne devrait aussi vous aider à trouver la bonne personne à qui vous adresser.

Cette personne peut aussi vous accompagner au bon guichet.



Accès aux tribunaux et à la justice

Les tribunaux sont les endroits où l'on rend justice à chacun.

Les tribunaux font aussi partie de l'administration publique.

Ils devraient suivre les mêmes règles que celles expliquées ci-dessus.



Vous pouvez aller devant un tribunal dans 3 situations différentes :

1. Lorsque quelqu'un vous a fait quelque chose de mal.
2. Lorsque vous avez fait quelque chose de mal.
3. Si vous n'êtes pas d'accord avec une autre personne ou avec la décision d'une administration publique.



Comment aller devant un tribunal ?



- Lorsque quelqu'un vous a fait quelque chose de mal, vous êtes une victime. Vous pouvez vous plaindre à la police.

La police peut traîner cette personne devant un tribunal.

Le devoir d'un tribunal est de protéger les victimes.

- Parfois, vous pouvez aller devant tribunal si vous avez des problèmes avec une autre personne. Ou vous pouvez aller devant un tribunal

si vous n'êtes pas d'accord avec une décision d'une administration publique. Dans ce cas, vous n'êtes pas une victime, mais un plaignant.

En tant que plaignant, vous devez trouver un avocat qui vous aide au tribunal.



- Si vous avez fait quelque chose de mal, la police peut vous traîner devant un tribunal.

Vous avez toujours le droit d'avoir un avocat.

Vous pouvez déjà demander un avocat lorsque vous êtes au commissariat de police.

Si vous êtes coupable, le tribunal décidera quelle sera votre punition.



Souvent, c'est mieux de résoudre un problème en dehors d'un tribunal.

Vous pouvez également demander à votre avocat de trouver une autre solution que le tribunal.

Comment est-ce que cela fonctionne au tribunal ?

Au tribunal, 2 personnes sont très importantes pour vous : le juge et votre avocat.



Le juge

Le juge est la personne qui connaît très bien la loi.

Il doit veiller à ce que chacun respecte la loi.

Le juge dirige toutes les réunions au tribunal.

Il doit découvrir ce qui s'est réellement passé.
Ensuite, il doit prendre une décision
concernant l'affaire.

Parfois, il reçoit de l'aide
d'autres juges ou d'autres personnes.
Vous ne pouvez pas choisir le juge
qui jugera votre affaire.

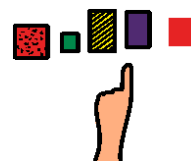
Votre avocat

Au tribunal, vous ne serez pas tout seul.
Un avocat sera avec vous.
Vous pouvez choisir votre avocat.



L'avocat est la personne qui vous aidera
à expliquer votre histoire.

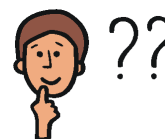
L'avocat est la personne qui vous défendra.
Vous ne devez pas payer votre avocat
si vous n'avez pas assez d'argent.



Parfois, il n'est pas facile de parler à son
avocat.



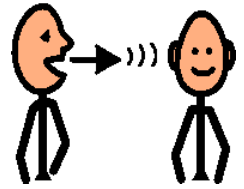
La plupart des avocats ne sont pas habitués
à parler à des personnes
handicapées mentales.



Inclusion Europe voudrait aider les personnes
handicapées mentales à avoir de bons avocats.
Votre avocat devrait vous expliquer
comment cela va se passer au tribunal.



Votre avocat devrait vous dire combien de fois vous verrez le juge. Votre avocat devrait vous dire ce que vous devez faire et ce que vous devez expliquer. Votre avocat devrait vous aider à comprendre ce que le juge dit.



L'audience

La première tâche du tribunal est de découvrir ce qui s'est réellement passé. Cela s'appelle l'audience.



Le juge vous posera beaucoup de questions et vous écoutera.

Le juge posera également des questions à d'autres personnes.

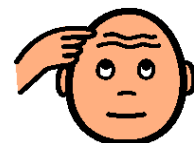


Votre avocat devrait vous aider à comprendre tout cela.

Le juge réfléchira ensuite à tout ce qu'il a entendu. Il prendra sa décision au sujet de votre affaire. Cette décision s'appelle un jugement.



Un jugement est une chose que chacun doit respecter.



Il est très important que vous compreniez le jugement. Vous devriez demander au juge et à votre avocat de vous l'expliquer.



Inclusion Europe

L'Association européenne des organisations des personnes handicapées mentales et leurs familles

Inclusion Europe parle au nom des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Nos membres sont des organisations d'auto-représentants et de parents de 36 pays en Europe.

Inclusion Europe travaille avec la Commission européenne et le Parlement européen.

Nous leur disons ce que nos membres veulent.

Inclusion Europe travaille dans 3 domaines principaux :

1. La lutte contre la discrimination
2. Les droits humains des personnes handicapées mentales
3. L'inclusion de toutes les personnes dans la société

Inclusion Europe publie des rapports, des lettres d'information et d'autres documents. Nous organisons des conférences dans de nombreux pays. Nous travaillons étroitement avec tous nos membres en Europe.



Soutenue par la Commission européenne



Inclusion Europe

Galleries de la Toison d'Or
29 Chaussée d'Ixelles #393/32
B-1050 Brussels
Tel. : +32-2-502 28 15
Fax : +32-2-502 80 10
secretariat@inclusion-europe.org
www.inclusion-europe.org

ISBN 2-87460-033-4

FR